



L'Association
des professeurs
de Lignery (CSQ)

INFO APL # 13



36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1

➤ (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-54

☎ (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-874

Courriel : z27_lignery@csq.qc.net

Site web : www.lignery.csq.qc.net

2011-06-07

Vol. 37 No. 13



AVIS DE CONVOCATION
À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SÉANCE ORDINAIRE

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra :

LE MERCREDI, 15 JUIN 2011

– à 16 h 30 –

SALLE ROMÉO-V.-PATENAUDE

135, Chemin Haendel, Candiac QC J5R 1R7

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2011 ;
3. Rapport de la présidente ;
4. Élection au Comité d'éthique ;
5. Évaluation des apprentissages ;
6. Élection au Conseil exécutif ;
7. Questions diverses...



**Souper de fin d'année,
après l'Assemblée générale,
POUR TOUS LES MEMBRES.**

**Invitez vos collègues à souligner la fin de l'année.
Inscription requise en appelant à l'APL
au plus tard le 13 juin.**




Martine Provost, présidente

CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 35, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 Télécopieur : 450-659-8743
Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Site web : www.lignery.csq.qc.net

GROSSESSE ET CONGÉ DE MATERNITÉ



L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) offre le service de planification du congé de maternité et d'accompagnement sur les aspects administratifs du congé.

Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est **en juillet ou août**, vous êtes invitée à prendre rendez-vous avec Jacques Parenteau puisqu'une demande officielle de congé de maternité devra alors être déposée **en juin**.

Si vous êtes enceinte et que votre date prévue d'accouchement est à l'automne 2011, vous « jonglez » probablement avec l'idée de ne pas rentrer en août. Si c'est votre choix, vous êtes invitée à prendre un rendez-vous avec Jacques Parenteau puisqu'une demande officielle de congé de maternité devra alors être déposée **en juin**.

TRAVAUX DU COMITÉ PARITAIRE CONCERNANT LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

LA FSE (CSQ) ET L'APEQ REJETTENT LA DERNIÈRE PROPOSITION ET POURSUIVENT LE PROCESSUS DE CONCILIATION

L'échéance du 1^{er} juin fixée pour les discussions du comité paritaire concernant les élèves en difficulté est arrivée. Après de nombreuses rencontres portant sur ce sujet, les syndicats affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT) ont rejeté à l'unanimité la dernière proposition patronale présentée dans le cadre des travaux visant l'amélioration des situations en lien avec l'intégration des élèves en difficulté dans les classes régulières.

Les résultats dégagés à la table de discussion ne correspondent tout simplement pas aux mandats que le comité s'était vu confier et ne permettent pas d'en arriver à une entente acceptable, malgré toutes les rencontres et les efforts déployés.

« Il est clair pour nous que ce qui a été avancé par les représentantes et représentants patronaux ne permet d'améliorer ni la situation des élèves, ni le quotidien des enseignantes et enseignants concernés par l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et c'était là notre objectif premier. Voilà pourquoi, à cette étape-ci, nous rejetons ce qui est sur la table et nous poursuivons le processus prévu de conciliation ».

Tel que prévu à l'annexe XI de l'Entente nationale 2010-2015, un rapport devra donc être rédigé par le conciliateur de la table du personnel enseignant de la FSE et de l'APEQ, M^e Jean-Guy Ménard. Ce rapport sera remis à la ministre dans les prochains jours. Il contiendra des recommandations permettant de dégager des pistes pour améliorer la situation des élèves en difficulté.

Nous vous tiendrons au courant des développements.

MESSAGE AUX ENSEIGNANTES ET AUX ENSEIGNANTS SUR LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

DATES À METTRE À VOTRE AGENDA

Rencontres d'information avant les séances de choix de postes du mois d'août.

11 août 2011

Bureau de l'APL

- **9 heures** : Champ 01 primaire et tous les spécialistes du primaire (champs 04, 05 et 06)



École du Tournant

- **14 heures** : Champ 02 préscolaire et champ 03 primaire général

12 août 2010

Bureau de l'APL

- **9 heures** : Champ 01 secondaire et tous les champs du secondaire



L'APL communiquera avec vous dans la semaine du 1^{er} au 5 août afin de confirmer votre présence à la rencontre d'information.

Si vous déménagez prochainement ou avez changé vos coordonnées dernièrement, s.v.p. veuillez nous acheminer les modifications d'ici le 30 juin.

Séances de choix de postes du mois d'août 2011.

16 août 2011

Auditorium de la Magdeleine

- **9 h 30** : Champ 01 primaire et spécialistes du primaire (champs 04, 05 et 06)
- **14 heures** : Champ 02 préscolaire et champ 03 primaire général

18 août 2011

La Citière

- **10 heures** : Champ 01 secondaire et tous les champs du secondaire

POUR VOTRE INFORMATION

Durant l'année 2010-2011 avez-vous été en maladie et payé à 75 % (Clause 5-10.30)

Si vous avez été en invalidité durant l'année scolaire 2010-2011, et que vous avez été rémunéré à 75 % de votre salaire pour une ou plusieurs journées, la Commission scolaire doit vous verser le 7 juillet 2010 l'ajustement 3/2600 du traitement annuel.

Si le nombre de jours de maladie payé à 75 % est inférieur ou égal à 95, il faut faire le calcul, expliqué plus bas, pour déterminer le montant.

Si le nombre de jours de maladie à 75 % est supérieur à 95, l'ajustement sera de 2,74 % du traitement annuel.

Dans les 2 cas, voici comment calculer :

1. Si moins ou égal à 95 jours de maladie payés à 75 %

Traitement annuel (2010-2011) x 3/2600 x 25% x nombre de jours à 75 % = _____

2. Si supérieur à 95 jours de maladie à 75 %

Traitement annuel (2010-2011) x 2,74 % = _____

Veuillez vérifier l'exactitude du versement

Ce versement se fera le 7 juillet 2010
avec la note « **3/2600 ajustement** »
sur un relevé de salaire émis à part.

**Si vous ne recevez pas le bon montant ou si vous ne recevez rien
alors que vous avez été en maladie et payé à 75 %
téléphonez à l'APL
au 450-659-5491 ou sans frais au 514-877-5000 – tonalité – 450-659-5491
à partir du 4 août 2011.**

NB : Le nombre de jours de maladie à 75 % n'inclut pas les 5 premiers jours de l'absence (banque de journées de maladie)

Jacques Parenteau, secrétaire général